

Séance de la soirée du 27 avril 2010

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN
DE NEW RICHMOND
PAR VENTERRE NRG**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 avril 2010 à 19h
Centre communautaire Adrien-Gauvreau
97, Place Suzanne-Guité
New Richmond

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
COMMUNAUTÉ MÉTISSE DE LA GASPÉSIE	3
M. Marc Leblanc	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	6
Mme Josiane Appleby	
M. BENOIT PITRE	8
M. GERVAIS THERRIEN.....	9
M. BILBO CYR	12
MOT DE LA FIN	15



SÉANCE DU 27 AVRIL 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenue, mesdames et messieurs, à la deuxième partie de l'audience publique consacrée au projet de parc éolien de New Richmond proposé par Venterre NRG.

10 Je souhaite la bienvenue également aux citoyens qui suivent les travaux de cette séance par le biais audio en webdiffusion à travers Internet.

15 Je m'appelle Qussaï Samak et je préside les travaux de cette Commission d'enquête et d'audience publique consacrés au projet, et j'ai le plaisir de partager la responsabilité de la Commission avec mon collègue le commissaire Michel Germain à côté.

20 Ceux qui ont assisté à la première partie de l'audience le savent, mais ça mérite d'être rappelé! La Commission également compte sur l'appui des analystes qui travaillent avec nous: madame Maude Durand et monsieur Jasmin Bergeron.

25 Nous avons également madame Marie-Josée Méthot qui assure la coordination administrative des travaux de la Commission.

30 En arrière, vous avez rencontré monsieur Jean-Denis Déraspe, notre conseiller en communication.

35 Et nous avons également la contribution de monsieur Pierre Dufour qui assure la diffusion audio à travers le Web. Et l'organisation de la salle et la logistique de sonorisation, on le doit à nos amis du Centre de services partagés avec nous à gauche monsieur Richard Grenier et monsieur Michel Guimond.

40 Comme la première partie de l'audience, cette partie est enregistrée. Nous n'avons pas madame Proulx la sténographe avec nous physiquement ce soir, mais elle va assurer la transcription de l'enregistrement de cette séance, et les transcriptions seront disponibles d'ici une semaine à peu près dans les centres de consultation que certains parmi vous ont déjà fréquentés dans la région, de même qu'à travers le site Web du BAPE.

45 La première partie de l'audience a eu lieu ici le 23 mars, et nous avons, comme vous savez, retardé le départ de la deuxième partie de l'audience aujourd'hui d'une semaine, étant donné qu'il y a une nouvelle configuration du projet. On a voulu quand même donner aux ministères le temps de réagir à la nouvelle configuration proposée par Venterre NRG et à vous également, de prendre connaissance des implications de la nouvelle configuration.

45 Et la deuxième partie, nous l'entamons avec vous ce soir. C'est la partie consacrée
exclusivement à entendre les dépositions ou les mémoires, les avis des citoyens qui aimeraient
partager leurs avis avec nous en ce qui concerne le projet, par le biais des mémoires ou des
présentations orales s'ils le désirent.

50 Les règles de la soirée, c'est très simple. On va recevoir les mémoires que nous avons
reçus par ordre de réception, et nous en avons trois (3), et nous avons également reçu une
demande d'une prestation orale qui va suivre après les trois (3) mémoires que nous allons
entendre ensemble.

55 Les mémoires, ça devrait prendre autour de quinze (15) minutes, donner un peu de
temps aussi à la Commission pour qu'on puisse s'entretenir avec vous, avec les gens qui
présentent un mémoire avec nous ce soir.

60 Étant donné le nombre de mémoires présentés, on prévoit pas siéger au-delà de ce soir,
donc la deuxième partie est une seule séance, celle de ce soir.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler évidemment les règles, que le tout doit se passer
dans l'ordre, et la courtoisie, comme nous l'avons vécu ensemble à la première partie.

65 Il y a un élément, comme vous voyez, ceux et celles qui étaient avec nous la première
fois, la salle n'est pas pareille, parce que nous n'avons pas les gens responsables du projet avec
nous, Venterre NRG, ni les personnes-ressources des ministères et organismes publics que la
Commission invite. Ils ne sont pas absents pour autant, ils sont avec nous dans la salle.

70 Et évidemment, bien, il y a une possibilité que la Commission accorde, pour la deuxième
partie de l'audience normalement, c'est un droit qu'on accorde à toute personne qui désire
apporter des corrections des faits, des corrections, des rectificatifs des faits.

75 Au cas où lors de la soirée, il y a quelqu'un qui mentionne certains faits qui seraient, selon
d'autres, erronés, factuellement erronés, la Commission permettra aux gens présents, que ce soit
des représentants des ministères, du promoteur ou d'autrui, d'apporter ça à l'attention de la
Commission.

80 Et je rappelle, il faut absolument que ce soit des faits et non pas d'interprétation des faits,
et non pas des commentaires sur les opinions des gens à propos des faits.

Alors la distance entre Québec et Montréal par l'autoroute 40, c'est X kilomètres, alors si
c'est pas X kilomètres, c'est Y, bon d'accord. On va recevoir la correction si une personne croit,
de bonne foi, que le fait est erroné. Alors on se limite à ça.

PAR M. MARC LEBLANC:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Donc je vais faire lecture du mémoire que je vous ai fait parvenir il y a quelques jours.

130

PAR LE PRÉSIDENT:

Le mémoire, évidemment, on l'a lu, alors si vous voulez aller plus rapidement, mais je vous laisse le choix!

135

PAR M. MARC LEBLANC:

OK.

140

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, début)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, paragraphe numéro 8, 4^e ligne, "... pour frais?")

Et ce jugement a été rendu le 10 février 2010.

145

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, paragraphe numéro 8, avant-dernière ligne, "Dans l'arrêt...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin)

150

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

155

Merci à vous monsieur Leblanc.

Monsieur Leblanc, juste un instant, avant que vous partiez! Évidemment, la Commission reçoit votre présentation et rassurez-vous, le rapport va en faire écho correctement, comme le rapport va faire écho de toutes les présentations faites dans le cadre des travaux de cette Commission.

160

Mais juste pour m'assurer! Comme vous savez, le cœur de notre mandat est évidemment d'examiner et analyser les impacts du projet.

165

Alors au-delà de l'affirmation de vos droits comme vous les voyez dans votre mémoire, y a-t-il des impacts particuliers que le projet comporte pour votre communauté, autrement, sur d'autres plans, par rapport à votre usage du territoire, votre mode de vie, etc., etc., que vous aimeriez partager avec nous, au-delà de l'affirmation de votre position qu'on reçoit évidemment?

PAR M. MARC LEBLANC:

170

Oui. Est-ce que je dois les partager tout de suite?

PAR LE PRÉSIDENT:

175

Allez-y, pour nous assurer qu'on a couvert les impacts du projet.

PAR M. MARC LEBLANC:

180

Bon, il y aurait certainement une étude d'impact à vérifier, en tout cas si jamais le projet se réalise, lorsqu'on va dynamiter, par exemple, la partie rocheuse le long de la rivière Petite-Cascapédia, qu'est-ce que ça va être l'impact ou l'effet qu'il va y avoir sur cette rivière, parce que c'est une rivière à saumon, il faut pas oublier ça.

185

Et puis les rivières à saumon sont très fragiles, et je parle en connaissance de cause. J'ai consacré ma vie dans le saumon, ça fait que je sais qu'est-ce que c'est.

PAR LE PRÉSIDENT:

190

OK. Mais il y a une étude d'impact, puis on est en train de l'analyser actuellement nous-mêmes comme Commission, le gouvernement est en train de l'analyser également, la partie ministérielle.

195

Si vous avez d'autre chose à partager avec nous sur ce plan-là, côté impacts, comment ils sont traités dans l'étude d'impact, ce serait apprécié de partager ça avec nous d'ici, comme j'ai dit, le 4 mai prochain.

PAR M. MARC LEBLANC:

200

Oui, pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Leblanc.

205

PAR M. MARC LEBLANC:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

210

Et avant que j'invite le prochain intervenant, j'ai oublié de vous dire que nous avons des questionnaires en arrière et vos réponses à ces questionnaires sont très importantes pour nous, parce que ça nous permet d'améliorer davantage les services qu'on offre aux citoyens.

215

Alors je vous invite, dans la mesure où vous avez le temps de le faire, de remplir ce questionnaire qui se trouve à la table en arrière.

Merci beaucoup à l'avance pour ça.

220

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

PAR LE PRÉSIDENT:

225

J'invite maintenant le deuxième intervenant, madame Josiane Appleby, la porte-parole de la municipalité de Saint-Alphonse. Pro-maire comme vous dites.

Bonsoir madame Appleby.

230

PAR Mme JOSIANE APPLEBY:

Bonsoir.

235

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Merci madame Appleby.

Monsieur Germain!

PAR LE COMMISSAIRE:

245

Oui madame, bonsoir.

PAR Mme JOSIANE APPLEBY:

250

Bonsoir.

PAR LE COMMISSAIRE:

J'ai une question de précision.

255 **PAR Mme JOSIANE APPLEBY:**

Est-ce que c'est technique? Parce que j'ai avec moi ce soir madame Dupéré qui est vraiment au courant du dossier, peut-être que vous pourriez lui poser la question?

260 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je vais poser la question, alors si vous avez besoin de l'intervention d'une collègue, alors n'hésitez pas.

265 Vous avez d'ailleurs fait allusion que vous avez votre propre règlement, le Règlement 217-2004 relatif à l'implantation d'éoliennes. En regardant les documents de la MRC, la MRC, pour son règlement sur l'implantation des éoliennes, a publié une carte qui est la carte suivante, en 2008, donc quatre (4) ans après l'adoption de votre règlement, et on y voit que la municipalité de Saint-Alphonse est zonée en fonction du règlement de la MRC.

270 Alors ça m'intriguait un petit peu, à savoir, bon, monsieur Porlier nous avait répondu en première partie de l'audience que le règlement, bon, et d'ailleurs dans le règlement de la MRC, c'est spécifié qu'il ne s'applique pas à la municipalité de Saint-Alphonse; par contre, lorsqu'ils ont fait la cartographie, ils ont cartographié Saint-Alphonse.

275 Alors ça m'intrigue, notamment parce qu'il y a certaines éoliennes qui sont à la limite du périmètre, c'est-à-dire au nord-ouest du noyau municipal de Saint-Alphonse, et que les normes de distances minimales sont un peu différentes entre les deux (2) règlements, c'est-à-dire, elles sont un peu moins grandes dans le cas du règlement municipal.

280 Et ça m'intriguait. C'est-à-dire, à ce moment-là, est-ce qu'éventuellement, la question que je me posais, si jamais le règlement de la MRC était applicable, est-ce que ça pourrait faire en sorte que certaines éoliennes pourraient se retrouver à ce moment-là hors limite? Alors c'était un point.

285 Je sais pas qui pourrait répondre, confirmer que c'est une erreur dans cette carte-là. Alors si c'est pas possible de répondre immédiatement, peut-être faire une vérification de confirmation pour dire que c'est une erreur.

290 **PAR Mme JOSIANE APPLEBY:**

Parce qu'on n'a pas pris connaissance de cette carte-là, c'est la première fois...

PAR LE COMMISSAIRE:

295

C'est sur le site Internet de la MRC. C'est une carte qui est intitulée "Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éoliennes". Alors ça m'intrigue.

Alors je sais pas si on pouvait regarder ça.

300

PAR Mme JOSIANE APPLEBY:

On peut vérifier.

305

PAR LE COMMISSAIRE:

Si vous pouvez vérifier et confirmer.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Si vous pouvez revenir là-dessus avec la clarification dans les jours qui suivent, ce serait très apprécié.

PAR Mme JOSIANE APPLEBY:

315

Oui, oui, il y a pas de problème avec ça, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

320

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Appleby.

325

BENOIT PITRE

330

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant, comme troisième intervenant, monsieur Benoit Pitre.

Bonsoir monsieur Pitre.

335

PAR M. BENOIT PITRE:

Bonsoir. Je vais vous présenter mon mémoire!

340 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Pitre, c'est assez clair.

345

Merci beaucoup, très apprécié.

350

GERVAIS THERRIEN

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Gervais Therrien s'il vous plaît.

355

Bonsoir monsieur Therrien. Alors on vous écoute!

PAR M. GERVAIS THERRIEN:

360

Bonsoir. Premièrement, je suis prospecteur, travailleur forestier. J'ai touché à peu près tous les domaines.

365

Puis le but de ma visite à soir, c'est parce que j'ai pas fait d'opposition concernant un projet d'ouverture d'une carrière de pierre dans le même secteur que le projet d'éoliennes, ça fait qu'il reste juste le ministère Terres et Forêts à donner son accord. Les permis ont été acceptés au niveau environnement et le ministère des Mines. Ils sont sur la table.

370

Ça fait que j'ai pas pu avoir d'autorisation, même pas trop, au niveau des gouvernements, au niveau du ministère des Mines, j'ai eu un très bon service, mais ça s'est gâté au niveau du ministère Terres et Forêts, parce qu'ils ont englobé un secteur, mais ils ont ignoré ma présence sur les lieux depuis 97.

C'est seulement juste le but de ça. Ça fait que c'est justement...

375

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que ça serait possible juste de lier ça ou situer ça par rapport – le rapport entre ça et le projet qui nous concerne ce soir?

PAR M. GERVAIS THERRIEN:

380

Oui. C'est un projet d'ouverture de carrière pour produire des agrégats, justement pour le projet d'éoliennes, en premier lieu, après ça le ministère des Transports, les municipalités aux alentours.

385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. GERVAIS THERRIEN:

390

C'est Béton provincial qui est prévue d'embarquer sur les lieux sur le site pour l'exploiter, d'ici deux (2) semaines même, ça fait que les permis sont tous sur la table, mais il manque juste une autorisation pour être capable de les avoir en main pour pouvoir opérer.

395

J'ai invité Venterre autour de la table, afin de positionner les éoliennes aux alentours de la carrière, pour être capable de cohabiter le site. Présentement, je suis propriétaire et locataire du terrain depuis 97, je peux me comporter comme un propriétaire à cent pour cent (100 %). Ça fait que c'est ça.

400

Ça fait que la carrière, ça peut représenter environ six cents mètres (600 m) sur deux cents mètres (200 m) de large d'exploitation pour environ cinquante (50) ans à venir, qui va rapporter des dividendes, soit environ, à l'heure actuelle, cinquante cents (50 ¢) aux municipalités, et des redevances aussi aux gouvernements et ministères.

405

Ça fait que je crois que j'ai tous les droits, et les ministères aussi ont tous les droits aussi là-dessus, mais pas en faire une affaire personnelle, comme j'ai pu m'apercevoir aujourd'hui, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

410

D'accord.

PAR M. GERVAIS THERRIEN:

Au niveau de Terres et Forêts.

415

PAR LE PRÉSIDENT:

Attendez, monsieur Germain a une question pour vous.

420 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez mentionnez Venterre, à date, vous les avez contactés?

425 **PAR M. GERVAIS THERRIEN:**

Ah, c'est parce que les éoliennes sont placées à proximité de la carrière, c'est par rapport au dynamitage puis aux travaux qu'ils vont avoir à faire aux alentours, c'est pour se situer d'une façon sécuritaire pour la machinerie et tout ça.

430 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez contacté Venterre jusqu'à maintenant?

435 **PAR M. GERVAIS THERRIEN:**

Tantôt, voilà à peu près dix (10) minutes.

PAR LE COMMISSAIRE:

440 Est-ce que vous avez déjà eu une réponse préliminaire, ils sont prêts à vous rencontrer?

PAR M. GERVAIS THERRIEN:

Juste verbal, on va se contacter.

445

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous allez vous rencontrer, très bien, je vous remercie.

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Vous voyez que les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement fournissent l'occasion de rapprocher les gens!

455 **PAR M. GERVAIS THERRIEN:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Très bien, merci beaucoup monsieur Therrien.

BILBO CYR

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dernier intervenant ce soir, monsieur Bilbo Cyr!

Bonsoir monsieur Cyr.

470

PAR M. BILBO CYR:

Bonsoir monsieur le Président. Bonsoir monsieur le Commissaire. Je serai bref et clair.

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

PAR M. BILBO CYR:

480

J'ai reçu une visite une fois, avec une proposition d'affaires, un contrat à signer tout de suite, des allusions aux voisins puis à l'odeur sucrée du consensus politico-économique. J'ai refusé de signer.

485

Je vais vivre avec les répercussions. J'aurai aucun recours pour les dommages subis, mais j'aurai la conscience tranquille.

Je serai pas le complice passif de la dilapidation du patrimoine collectif.

490

Le contrat étant public, et les séances d'audience publique étant rares, il me semble opportun de justifier mes hésitations par des extraits simplifiés et dépouillés de leur enrobage. Je crache pas dans la soupe, j'observe les ingrédients qui flottent à la surface, puis j'hésite à y goûter.

495

Le locataire peut entreprendre toute autre activité qu'il juge nécessaire, utile ou opportune.

Le locataire a le droit exclusif de convertir toutes les ressources éoliennes des lieux loués.

500

L'énergie produite par les éoliennes peut être reliée au réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec ou d'un autre acheteur d'énergie électrique.

505

Le locataire peut, à sa seule discrétion, octroyer à toute entreprise le droit de construire, d'exploiter et d'entretenir des installations sur les lieux loués.

Le propriétaire s'engage par les présentes à signer les documents à cet effet.

Le locataire peut, à sa seule discrétion, pendant la durée du contrat de location, retirer en tout temps tout ou partie du parc éolien.

510

Le propriétaire renonce au bénéfice d'accession sur ce parc éolien, ladite renonciation étant stipulée en faveur du locataire.

Le propriétaire doit, au besoin, aider le locataire dans les démarches d'obtention des permis et autorisations.

515

Le propriétaire s'engage et s'oblige d'avance à signer le contrat de résiliation de la location.

520

Le propriétaire se réserve le droit d'ériger des bâtiments sur la propriété, mais doit obtenir au préalable le consentement écrit du locataire.

Le propriétaire désirant planter des arbres à moins de cinq cents mètres (500 m) d'une turbine doit obtenir le consentement écrit du locataire. Le locataire doit répondre de façon positive ou négative à la demande écrite du propriétaire dans les soixante (60) jours, sans être tenu de justifier sa réponse.

525

Le locataire utilise le parc éolien aux fins de la création de l'énergie éolienne, de l'accumulation, de la transmission de l'énergie électrique et de toute autre activité connexe.

530

C'est large comme ça!

Le locataire a le droit de sous-louer tout ou partie des lieux loués ou de céder le contrat de location, et dans ce dernier cas, le propriétaire s'engage par les présentes à libérer le locataire et à reconnaître le cessionnaire.

535

Tout arbitrage aux termes du présent paragraphe se tient à Montréal.

Lors de toute poursuite relative au présent contrat, une partie qui obtient gain de cause d'un tribunal a le droit de se faire rembourser les honoraires raisonnables d'avocats qu'elle a engagés dans le cadre de l'action.

540

C'était suivi d'une adresse d'un cabinet d'avocats puis d'une signature de quelqu'un que j'ai jamais rencontré.

545

Il y avait trop de clauses dont je comprenais pas tout à fait la portée pour signer les yeux fermés et encore bien d'autres dont je comprends suffisamment la signification pour refuser de signer les yeux ouverts.

550 Il en fut ainsi. Les vendeurs sont partis proposer leur affaire aux voisins qui se sont pressés de signer.

555 Depuis, le projet a été vendu deux (2) fois. Les plans ont changé de façon notable. Ce qu'on nous propose ici aujourd'hui, puis ce qui sera sur nos terres dans vingt (20) ans, c'est probablement pas la même chose. La valse des sous-locataires laissera forcément des traces, les fusions et la création d'un géant de l'éolien aussi.

560 Ce qu'on essaie de nous faire passer pour un projet de société sans la société est en fait une méthode de cambriolage de la ressource maintes fois revisitée dans l'histoire de la Gaspésie, que ce soit la forêt, les mines ou la morue. Il semble que la seule façon qu'on trouve d'exploiter notre ressource, ce soit de la sous-louer à un géant pendant qu'on joue les portiers puis les concierges.

565 Les décisions concernant l'aménagement de notre territoire vont se prendre loin d'ici. On sera jamais maître chez nous tant qu'ils y seront.

Je suis pas contre l'éolien, puis je suis pas contre ceux qui y travaillent, puis je blâme pas ceux qui veulent manger leur soupe dans un gros chaudron.

570 Je suis contre cette façon systématique de procéder, qui dépouille les individus et les populations locales de toute participation directe dans un projet.

Si l'éolien doit être une alternative, la façon de l'intégrer dans les communautés doit l'être aussi.

575 J'ai dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Merci beaucoup monsieur Cyr.

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

585 Tout à l'heure, monsieur Cyr, vous avez fait allusion à des dommages que vous pourriez subir, plus précisément à quels dommages vous faites allusion, au niveau des préjudices?

PAR M. BILBO CYR:

590 À l'effet de bordure, entre autres. Il y a six (6) éoliennes qui sont alignées à peu près le long de mon terrain. Ça va forcément avoir des répercussions.

Au fait, aussi que dans la carte qui est présentée du projet, il y a un périmètre de tracé tout le tour, puis il y a une partie de ce périmètre-là qui passe sur mon terrain. Puis ça, ça me dérange beaucoup, parce que j'ai jamais donné mon accord pour ça.

595

Ça aurait été la moindre des choses de faire un petit croche dans la grosse ligne noire, là.

Puis à part ça, bien, je me retrouve à peu près enclavé. Je suis pas certain que je vais pouvoir conserver un accès à ma terre.

600

Pour moi, c'est un impact.

Ça, c'est des impacts pour moi, mais c'est pas ça qui est important. Ce projet-là est pas tellement différent des autres. Ça se passe tout le temps de la même façon.

605

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

610

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci pour les précisions.

PAR LE PRÉSIDENT:

615

Merci monsieur Cyr.

620

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

625

Alors le registre étant épuisé, cela clôt la phase audience publique des travaux de la Commission.

La Commission continuera son travail en mode enquête, et comme je vous ai dit, si vous avez d'autres éléments à verser dans le dossier, à apporter à notre attention, qui serait pertinents et à notre analyse du projet, ce serait très apprécié de le recevoir.

630

Vous avez jusqu'au 4 mai pour le faire.

635 Évidemment, le projet vous intéresse, je vous invite à continuer à suivre l'évolution de nos travaux. On aura probablement des questions à envoyer encore à l'initiateur du projet, à Venterre NRG, et peut-être à des ministères aussi.

Et d'ici là, comme je vous ai dit, nous avons jusqu'au plus tard le 15 juillet pour transmettre notre rapport, pour déposer notre rapport à madame la ministre.

640 Alors il me reste, au nom de l'équipe de la Commission, et au nom de la grande famille du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de remercier encore une fois nos amis du Centre de services partagés, monsieur Grenier et monsieur Guimond, et également madame Proulx qui n'est pas avec nous ce soir, mais qui va s'assurer que tout ce qu'on a dit ce soir va être intégralement reproduit dans les transcriptions que je vous invite à consulter au besoin.

645 Alors d'ici là, je vous souhaite une excellente soirée et je vous remercie énormément de vous être déplacés pour partager les travaux de la Commission avec nous et partager votre temps avec nous également.

650 Merci beaucoup.

655 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

660